

CH_VB 26 2005-2017 vom 30. August 2005

Bundesverwaltung, 2005-08-30, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_26_2005-2017_

FR: CH_VB 26 2005-2017 du 30 août 2005

IT: CH_VB 26 2005-2017 del 30 agosto 2005

Volltext

4926 2005-2017 Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr) – 05-6833 / 110421 T-Systems Schweiz AG, 1215 Genève ICC OLS Helpdesk besoins spéciaux de consommation 7 H, 6 F 01.09.2005–31.08.2008 (Nouveau permis) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)
Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

4927 Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr) – 05-6612 / 100040 Icobulle-Imprimeur SA, 1630 Bulle impression sur machines offset (4 et 2 couleurs) – apprêt / reliure horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 3 H 18.12.2005–17.12.2008 (Renouvellement/modification) Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr) – 05-6559 / 100538 Valtronic SA, 1343 Les Charbonnières 3 ateliers: Bonding salle blanche, CMS, montage manuel horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 16 H, 67 F 17.04.2005–16.04.2008 (Renouvellement/modification) Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr) – 04-5542 / 102159 Hertz SA, 1005 Lausanne Location d'automobiles besoins spéciaux de consommation 3 H, 1 F 02.01.2005–01.01.2008 (Renouvellement) Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1) – 05-6564 / 100563 Nestlé Suisse S.A., 1350 Orbe production du café soluble, stretching, service de maintenance technique horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 84 H, 1 F 17.04.2005–16.04.2008 (Renouvellement) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

4928 Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48). 30 août 2005 Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2005 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 34 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 30.08.2005 Date Data Seite 4926-4928 Page Pagina Ref. No 10 138 863 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.